FORET COMMUNALE DE SAINT-PIERRE-BOIS

Vente de bois de chauffage non façonné par soumission cachetée

Date limite de remise des offres le **vendredi 4 décembre 2026** dans la boite aux lettres de la Mairie de Saint-Pierre-Bois

1. CONDITION DE LA VENTE :

La présente vente est réglée par:
- le Code Forestier,
- le cahier des clauses générales en vigueur (vente de coupe en bloc et sur pied)
- les clauses communes et particulières se rapportant à la vente.

2. GENERALITES :

2.1. Les bois sont vendus en bloc sans garantie de qualité, ni de quantité.
2.2. Le transfert de la propriété des bois s'effectue dès l'acceptation de l'offre par le vendeur.
3.3. Les quantités maximales par foyer sont limitées à 30 stères.

3. CLAUSES FINANCIERES (Soumission cachetée) :

3.1. La vente se fait par soumission cachetée. Indiquer sur le bulletin vos offres de prix pour chaque lot. Vous indiquerez également un volume maximum souhaité, les offres sont à déposer en mairie le **04/12/2026** au plus tard. Le résultat des attributions sera affiché en mairie à partir du **07/12/2026**. Vous aurez alors jusqu'au **14/12/2026** pour venir à la mairie signer le document de vente. Le trésor public enverra alors l'Avis des Sommes à Payer à l'acheteur. Le paiement devra se faire auprès du Trésor Public de Sélestat, aucun chèque ne sera accepté en Mairie,

3.2. Au prix d'adjudication annoncé ne s'ajoute pas la TVA de 20%.

3.3. Lieu de paiement : Trésorerie de SELESTAT.

3.4. Délai de paiement : **23 décembre 2026.**

4. DISPOSITIONS RELATIVES A L'EXPLOITATION ET A LA VIDANGE DES PRODUITS :

4.1. La signature du procès-verbal de vente tient lieu de permis d'exploiter.

4.2. Mesures de sécurité : en cas de danger de toute nature, l'acheteur doit prendre à ses frais et sous sa responsabilité les mesures de sécurité nécessaires. L'acheteur est responsable de tous les dégâts causés par les incendies provoqués par son fait alors même que ces incendies résulteraient de feux prescrits ou autorisés par un représentant de l'Office National des Forêts.

4.3. Abattage : **tous les arbres marqués de la façon décrite aux clauses particulières doivent être coupés. Aucun arbre non marqué, même sec ou à l'état de chablis ne doit être exploité sauf dispositions spéciales prévues aux dites clauses.**

4.4. Maintien en état des équipements : Tous les chemins, routes, pistes, sentiers, fossés et lignes de parcelles devront rester libres en permanence. Aucun déchet de coupe ne devra être déposé. L'acheteur est tenu de respecter toutes les tiges réservées, semis, plants et jeune bois, ainsi que les voies d'accès, bornes, etc... L'acheteur est également tenu de maintenir la propreté des lieux et d'effectuer la remise en état des équipements qu'il aura dégradés.

4.5. Enlèvement des bois : l'enlèvement des bois ne pourra intervenir qu'après la remise à l'acquéreur du permis d'enlever par le comptable chargé de l'encaissement du prix. L'acquéreur devra alors être porteur de ce permis lors de chaque opération d'enlèvement et sera tenu à le présenter à toute demande d'un représentant de l'Office National des Forêts.

4.6. Travail les dimanches et jours fériés légaux : sauf restriction spéciale figurant aux clauses particulières, le travail en forêt et l'enlèvement des produits sont interdits : les dimanches et jours fériés, entre le coucher et le lever du soleil.

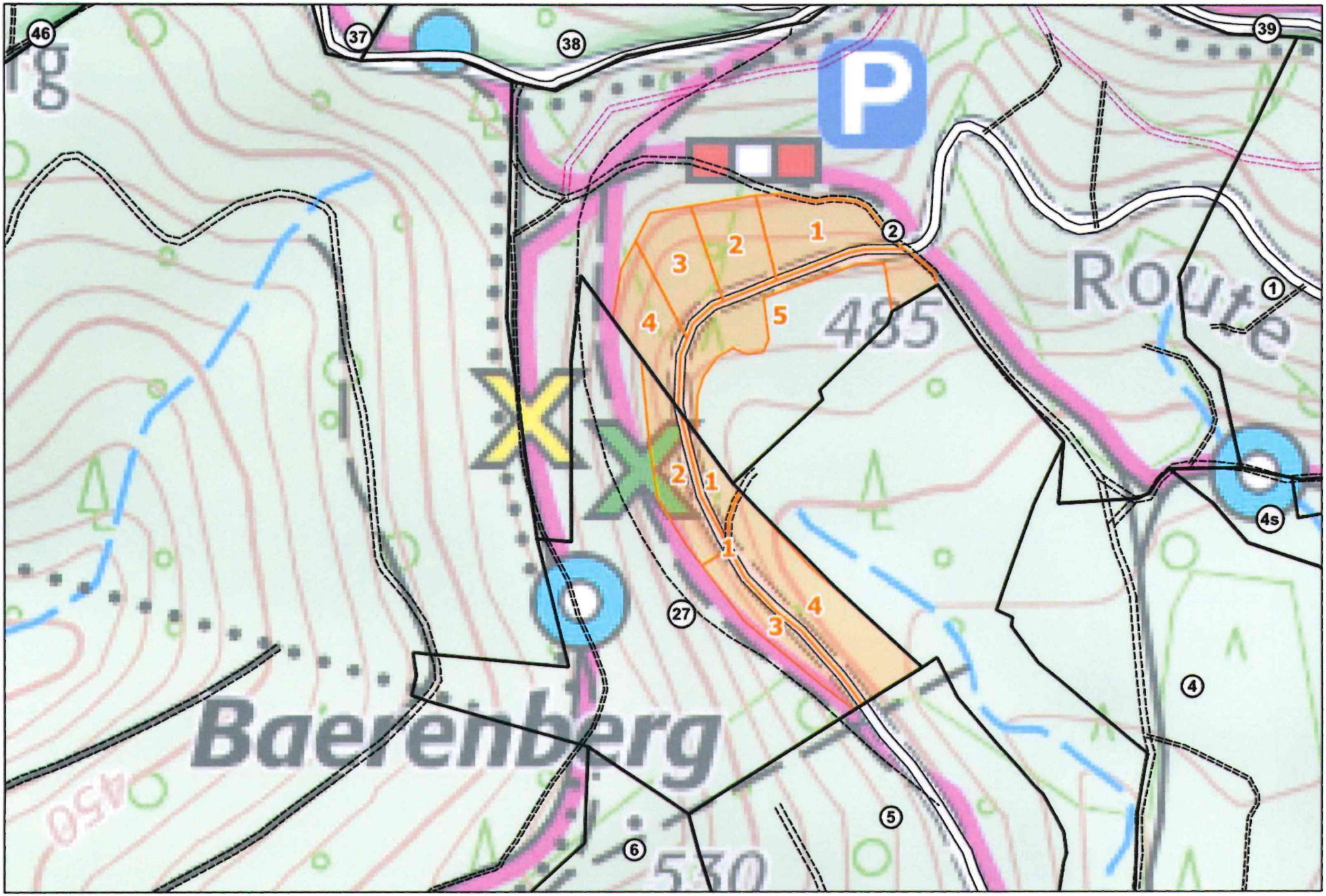
5. DECHARGE D'EXPLOITATION :

5.1. A la date fixée pour la fin de la vidange des bois, la coupe sera considérée comme achevée et l'acheteur privé de tout droit. La responsabilité de l'acheteur vis-à-vis de son lot sera levée dans la mesure où il n'aura fait l'objet d'aucune procédure ouverte à son encontre par le service forestier à l'occasion de l'exploitation ou la vidange des bois.

5.2. Les bois qui n'auront pas été enlevés seront réputés appartenir au vendeur qui en disposera à son gré sans indemnité ou remboursement au profit de l'acheteur.

5.3. Si les obligations de remise en état du lot et des équipements n'ont pas été respectées par l'acquéreur, ce dernier sera mis en demeure de les réaliser dans un délai déterminé. Si à l'expiration du délai la remise en état des lieux n'est pas effectuée le vendeur pourra faire exécuter les travaux correspondants aux frais de l'acheteur qui sera tenu d'en assurer le paiement.

Le Maire : Alain MEYER


46
37
38
39
P
1
2
3
4
5
485
Route
1
2
4s
27
4
Baerenberg
450
530
5
6

FORET COMMUNALE DE SAINT-PIERRE-BOIS

Vente de bois de chauffage à façonner par Soumission

Parcelle Forestière	Lot n°	HETRE	ERABLE	Divers	Nb Stères	Offre de Prix (€ total)
2	1	3	4		7	
	2	4	6		10	
	3	2	5		7	
	4	1	4		5	
	5	10	20		30	
27	1	4	1		5	
	2	7	3		10	
	3	6	2	2	10	
	4	10	3	2	15	
	Total	47	48	4	99	

Consignes particulières :
- Les lots sont notés à la peinture orange
- Les bois à abattre sont marqués d'un **trait oblique à la peinture rouge et ont un diamètre inférieur à 30cm à 1m30**
- Les bois marqués d'un **triangle ou cerclé ne sont pas à abattre**
- Obligation d'abattre l'ensemble des bois marqués **y compris les résineux (diamètre inférieur à 20cm à 1m30)**
- Débardage et transport de bois **par temps sec. Ne pas débarder les arbres entiers avec les branches.**
- Obligation de rester sur les chemins et pistes (Aucun engin n'est autorisé sur le parterre de la parcelle)
- Les rémanents doivent être découpés et éparpillés sur le parterre de la coupe hors chemins et limites.
- Travail interdit aux dates des battues : **27-28/11 18-19-20/12 22-23-24/01/2027**
- Câblage et Debuscage au tracteur **interdits en période de sève (du 01/04 au 15/09)**

- Le délai d'exploitation et d'enlèvement des bois est fixé au 01/10/2027

Rappel: l'acheteur est pénalement responsable des dommages causés à des tiers sur la coupe mais aussi sur les routes, chemins et sentiers. Il lui incombe de prendre toutes les dispositions

Renseignements: MULLER Marc
Tel: 06-34-47-57-25

OFFRE DE PRIX

Nom,Prénom : ---------- Téléphone : ----------

Adresse : ----------

Signature :

Quantité maximale souhaitée : ---------- stères

Dans un souci d'environnement, nous vous proposons l'envoi de ce courrier par mail.
Pour ceux qui le souhaitent, merci de nous communiquer votre adresse mail.

.....@.....